

MAIRIE DE LE MONTELLIER

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 OCTOBRE 2024

L'an 2024, le 3 octobre à 20h30, le Conseil Municipal de LE MONTELLIER, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Patrice MARTIN, Maire.
Date de convocation : 26 septembre 2024 – Secrétaire de séance : Karole Martignat
Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de présents : 10 – Nombre de pouvoir : 0 – Nombre de votants : 10

Etaient présents et ont pris part au vote : Patrice Martin, Daniel Rousset, Patricia Monard, Emilie Carreau, Myriam Kerkeni, Karole Goncalves Mineiro, Karole Martignat, Alban Ridet et Jean-Michel Salvadori, , Roger Poizat

Était excusé : Fabien Boeglin

Le quorum étant atteint, Mr Patrice Martin, Maire, ouvre la séance.

Désignation d'un secrétaire de séance : il propose la désignation de Karole Martignat, conseillère, comme secrétaire de séance.

Le conseil municipal à l'unanimité désigne Karole Martignat comme secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 29 août 2024.
Mr Patrice Martin, Maire, soumet à observation le procès-verbal de la séance précédente du conseil municipal. Aucune observation n'est apportée, le procès-verbal de la séance du 29 août est approuvé.

➤ Devis étude de structures

2 devis ont été reçus - il s'agit des devis qui permettent de vérifier si les structures pourront supporter les panneaux photovoltaïques sur la salle des fêtes, la bibliothèque et les 2 locaux : technique et commercial.

Extia pour un montant de 6 348 euros et Alpes Contrôles 5 856 euros
Le conseil opte pour le devis de Alpes Contrôles.

➤ Dossier photovoltaïque

Il n'est pas compatible de recevoir les subventions de l'Etat et du Département et de revendre l'électricité produite à Enedis.

Nous devons reconstruire la totalité du projet en décidant si nous prenons les subventions ou si nous revendons à Enedis. Une première analyse démontre qu'il est plus rentable de revendre l'électricité que de prendre les subventions. Malgré tout, il faut attendre le diagnostic des études de structures pour se prononcer.

➤ Dossier parking

Deux devis ont été reçus pour 16 ou 23 places, de la part d'Eiffage et GBL.
Les devis restent à affiner.

Nous devons également prévoir l'éclairage public.

>- Devis suite au contrôle des installations électriques

Le devis de l'entreprise BacSyl Elec a été reçu pour la mise en conformité des installations électriques, d'un montant de 1 552,50 € TTC. Le conseil valide le devis.

>- Devis repas des aînés le 9 novembre 2024

Le conseil valide le devis de la Maison Chabaud.

Une animation est également proposée.

La date limite d'inscription est fixée au 3 novembre.

>- Point budget

Après étude du budget, il est possible de refaire les sanitaires du périscolaire et les planchers du clocher de l'église.

Les 2 devis datant du début de l'année doivent être réactualisés. Les travaux seront à prévoir durant les vacances scolaires de février.

>- Information déploiement conteneurisation des déchets d'emballages légers et papiers (bacs jaunes)

Le déploiement est prévu à l'automne 2025.

Les sacs jaunes seront distribués une dernière fois en janvier pour l'année 2025 avant la mise en place des bacs jaunes. Les sacs ne seront pas autorisés dans les bacs.

>- Questions diverses

- Nous avons reçu un devis de l'entreprise Granger pour 480 € TTTC pour tailler une haie devant la poche incendie de Chantemerle. Le conseil donne son accord.

- Opticien mobile : un opticien se propose de faire des consultations en mairie le 23 octobre entre 14h et 16h30 pour les habitants. Le conseil est d'accord avec cette présentation et fera une information auprès de la population pour donner la date et prendre les inscriptions.

- L'indice de fermage a augmenté de 5,23%, il sera appliqué au terrain communal loué.

- Bordures abîmées : des bordures devant la bibliothèque ont bougé. La mairie a demandé le changement.

Prochain conseil le jeudi 3 octobre à 20h30.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, le Maire lève la séance à 22h22.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Patrice Martin

La secrétaire de séance,
Karole Martignat